



Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme

Distr.
GÉNÉRALE

HRI/CORE/1/Add.92
30 juin 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DOCUMENT DE BASE FAISANT PARTIE DES RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES

AFRIQUE DU SUD

[4 décembre 1997]

Rappel historique

1. La lutte de l'Afrique du Sud pour la liberté a été de nature unique en raison du soutien international dont elle a bénéficié. Les dernières années, cette lutte a mobilisé la conscience du monde, lorsque la communauté internationale s'est jointe au mouvement de libération pour réclamer la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques. L'information concernant l'Afrique du Sud a été diffusée dans le monde entier par les réseaux de télévision, sur les ondes radio, par les satellites et par la presse.

2. Mais, à ce jour, l'une des images les plus terribles et les plus émouvantes des années d'apartheid reste celle du cadavre d'un adolescent de 13 ans, Hector Petersen, tué par balles à Soweto le 16 juin 1976 et porté par ses camarades. Ceux-ci sont accompagnés dans leur course par la soeur du garçon, en uniforme d'écolière, le visage marqué par la rage et la douleur.

3. L'histoire de l'Afrique du Sud a commencé bien entendu longtemps avant le soulèvement de Soweto, longtemps même avant que débute l'oppression légalisée dans le cadre du système d'apartheid.

4. Les populations qui vivaient initialement sur le territoire étaient des chasseurs et des cueilleurs, les San, et des éleveurs, les Khoi. Il y a quelque 1 700 ans, des cultivateurs venus d'Afrique centrale et orientale se sont joints à eux, s'installant dans l'est du pays. Ont suivi la colonisation hollandaise puis britannique, la guerre anglo-boer et la lutte pour le territoire. Cette dernière période de l'histoire sud-africaine, la mieux connue, était la seule qui fût enseignée - et encore présentée d'un point de vue unilatéral - à des générations d'élèves.

5. Or durant toutes ces années, une autre histoire s'est déroulée. Une histoire d'esclaves, souvent des enfants, amenés à la colonie du Cap pour servir les colons. Une histoire de générations d'enfants nés dans l'esclavage, car l'émancipation était rare. Une histoire d'hommes et de femmes chassés du territoire, une histoire de travailleurs sous contrat venus de l'Inde et de la Chine. Une histoire de sueur et de labeur sans fin aux champs, dans les docks, le long des voies ferrées, au fond des mines ou au domicile des Blancs, dans tout le pays. Une histoire honteuse qui a laissé son empreinte et ses cicatrices sur tous ceux qui ont été marqués par la servitude et la discrimination.

6. Pour finir, en 1948 l'apartheid est devenu un mode de vie bien établi, protégé par la loi, concrétisé dans la pratique et, au fur et à mesure que la résistance montait, imposé quotidiennement à chaque Sud-Africain. Des centaines de milliers de personnes ont été chassées de leur foyer et des millions d'autres de leurs terres. Tous les Africains adultes devaient avoir une carte d'identité, qui rythmait leur vie de l'aube au crépuscule. Tout acte de rébellion était puni promptement et, souvent, brutalement.

7. Les négociations ont officiellement débuté en 1990, lorsque Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques ont été libérés et que l'African National Congress, le Pan Africanist Congress of Azania et le South African Communist Party, interdits pendant des décennies, ont été

autorisés. Les dirigeants en exil sont revenus et les pourparlers ont débuté. Quatre ans plus tard, les négociations de Kempton Park ont finalement débouché sur une constitution intérimaire qui satisfaisait la plupart des parties au conflit.

8. En avril 1994, l'Afrique du Sud a connu ses premières élections démocratiques. La même année, Nelson Mandela a été élu Président et en 1996, après deux autres années de discussions et de négociations, le texte définitif de la Constitution sud-africaine a été adopté.

Le legs

9. Au fil du temps, la plupart des Sud-Africains ont subi la discrimination, ont souffert dans leur dignité, ont été réprimés et, souvent, ont connu d'indicibles tourments. Tous les Sud-Africains, même ceux qui s'accrochaient à leurs privilèges, ont eu l'inconvénient de grandir dans un pays où l'autorité prévalait sur la liberté.

10. Tout cela a laissé en Afrique du Sud un système d'enseignement, de protection sociale et de santé et un système judiciaire et socioéconomique adaptés aux besoins d'une petite minorité de la population seulement. Tout cela a laissé une condition humaine qu'il fallait absolument améliorer et une génération d'enfants profondément défavorisés et, souvent, traumatisés nécessitant une attention et une prise en charge spéciales.

11. Mais l'injustice et les privations fondamentales ne représentent qu'une face de l'histoire. Tout au long du passé colonial violent de l'Afrique du Sud, les enfants et les jeunes ont été victimes de violations flagrantes des droits de l'homme.

Structure de gouvernement

12. L'Afrique du Sud est une démocratie constitutionnelle. La Constitution intérimaire était le résultat d'un processus de négociation engagé en 1990. Après les élections, l'Assemblée constitutionnelle (composée des deux chambres du Parlement) a élaboré la nouvelle Constitution, qui a été adoptée par le Parlement en 1996. Il a été créé une cour constitutionnelle qui est le gardien de la Constitution.

13. La Constitution prévoit la séparation des pouvoirs. L'exécutif, qui comprend le Président, le Vice-Président, le Cabinet et les ministères d'État, est chargé des politiques et de l'administration. L'organe législatif, le Parlement, comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Conseil national des provinces. L'Assemblée nationale compte 400 membres élus à la proportionnelle à l'issue d'une élection nationale. Le Conseil national des provinces, nouvelle structure commune associant les neuf provinces d'Afrique du Sud, est composé de représentants élus en nombre identique par chaque assemblée provinciale. Il revient aux deux chambres d'adopter les lois.

14. La Constitution prévoit des structures de gouvernement aux niveaux national, provincial et local. Le gouvernement au niveau national est essentiellement chargé d'arrêter les politiques, tandis que les gouvernements

provinciaux et locaux s'occupent surtout de l'application de ces politiques. Le principe, dans le domaine, est celui du gouvernement concerté.

15. Chacune des neuf provinces a une assemblée élue et il existe près de 850 structures de gouvernement locales.

16. La Constitution prévoit, en outre, la création d'un certain nombre d'organes indépendants chargés de veiller au respect de la démocratie et des droits de l'homme, notamment la Commission des droits de l'homme, la Commission de l'égalité des sexes, la fonction de Défenseur des droits du citoyen, la Commission de la fonction judiciaire, la Commission "Vérité et réconciliation" et la Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques.

Géographie

17. L'Afrique du Sud est située à la pointe sud de l'Afrique, entre l'océan Atlantique à l'ouest et l'océan Indien à l'est. Elle a des frontières communes avec la Namibie, le Botswana, le Zimbabwe, le Swaziland et le Mozambique. Un pays sans littoral, le Lesotho, est enclavé à l'intérieur de son territoire. La superficie totale du pays est de 1 219 080 km².

18. La Constitution intérimaire a créé neuf provinces * et c'est sur la base de cette structure qu'ont été tenues, en 1994, les premières élections démocratiques (voir plus haut) : Cap oriental, État libre, Gauteng, Kwazulu-Natal, Mpumalanga, Cap du Nord, province du Nord, province du Nord-Ouest, et Cap occidental.

19. La géographie et le climat varient beaucoup. Environ 65 % du territoire reçoit moins de 500 mm de pluie par an, c'est-à-dire le minimum pour les cultures. L'intérieur du pays connaît aussi, régulièrement, des périodes de sécheresse. Dans certaines régions, en revanche, le niveau annuel moyen des précipitations dépasse 1 400 mm. Le pays comprend des zones de savane, avec prairies et arbres, des zones sèches (karoo) et des zones humides (fynbos).

Population

20. Selon le premier recensement exhaustif, organisé en 1996, la population peut être estimée, à titre préliminaire, à 37 859 000 habitants. Selon le recensement de 1991, elle se composait à 76,3 % d'Africains, à 8,5 % de Métis, à 2,5 % d'Indiens et à 12,7 % de Blancs. Environ 55,4 % de la population vit en zone urbaine. Les disparités observées d'une région à l'autre en ce qui concerne la répartition de la population entre zones urbaines et zones rurales méritent d'être notées, compte tenu des différences considérables de revenu et de niveau de vie qu'elles impliquent. Dans la province du Nord, 88,1 % de la population vit en zone rurale. Dans celle de Gauteng, la population est concentrée à 96,4 % en zone urbaine.

*Celles-ci ont remplacé les quatre provinces, les quatre États dits "indépendants", ou "homelands", et les cinq territoires "autonomes" qui constituaient la structure géographique du système d'apartheid.

21. Dans les groupes de population pauvres, le chef de famille est souvent une femme. Il arrive aussi que le chef de famille soit une grand-mère ou des enfants, qui s'efforcent par divers moyens d'élever les enfants plus jeunes. En raison de la pauvreté, beaucoup de foyers englobent trois, voire quatre, générations. Dans les zones rurales, les hommes sont souvent absents pendant de longues périodes.

22. Les schémas d'immigration en Afrique du Sud sont complexes. La politique de déstabilisation appliquée par le gouvernement d'apartheid dans les pays voisins au nord (Mozambique en particulier) a provoqué un afflux de réfugiés. Année après année, des travailleurs migrants recrutés comme mineurs ou à la recherche d'un emploi d'autre sorte ont afflué dans le pays, et le phénomène se poursuit. Récemment, on a observé un afflux de réfugiés et d'immigrants clandestins venus de zones de conflit plus au nord. Comme l'Afrique du Sud a en outre une frontière relativement ouverte au nord et qu'elle peut difficilement contrôler un périmètre aussi étendu, la criminalité et les importations de substances illicites sont en forte augmentation.

Économie

23. L'Afrique du Sud a la plus importante économie d'Afrique australe. En 1994, elle contribuait pour 44 % au produit national brut (PNB) combiné de l'ensemble des pays de la zone subsaharienne de l'Afrique.

24. En 1996, le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique du Sud a progressé de 3,1 %, avec un revenu réel par habitant en hausse d'environ 4,5 % par rapport au chiffre de 1993.

25. En 1995, le secteur primaire représentait 14 % du PIB, le secteur secondaire 33 % et le secteur tertiaire 54 %. Dans le secteur primaire, la principale activité est l'extraction minière et minérale, qui contribue globalement pour 9 % au PIB. Dans le secteur secondaire, c'est l'industrie manufacturière qui prévaut (25 % du PIB).

26. En 1996, l'Afrique du Sud a opté pour une stratégie économique à long terme dite GEAR : Growth, Employment and Redistribution (croissance, emploi et redistribution). Cette démarche privilégie l'austérité budgétaire et monétaire, la compétitivité au niveau international, l'investissement dans le secteur privé et la création d'emplois. Dans ce cadre, il est attendu à moyen terme un taux de croissance réelle de 6 %, puis un taux de croissance de 4,5 % par an en moyenne par la suite.

Répartition du revenu

27. L'Afrique du Sud est caractérisée par une richesse et une pauvreté extrêmes. Bien qu'elle soit classée parmi les pays en développement à revenu moyen, sa population est en grande majorité pauvre. Le coefficient de Gini, à 0,68, est l'un des deux plus élevés au monde. Quarante-deux pour cent des Sud-Africains pauvres sont des Africains et 75 % vivent en zone rurale.

Chômage

28. L'un des plus graves problèmes auxquels l'Afrique du Sud est confrontée est celui du chômage chronique, en particulier parmi les groupes de population jadis défavorisés.

29. En octobre 1995, sur 26,4 millions de Sud-Africains de 15 ans ou plus on comptait 14,4 millions d'actifs, dont 4,2 millions (30 %) étaient sans emploi.

30. Les chiffres du chômage illustrent bien quel est le legs de l'apartheid, puisque les Africains sont les plus touchés. Pour l'ensemble des groupes de population, le taux de chômage des femmes est nettement supérieur à celui des hommes, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Taux de chômage - 1995 (en pourcentage)

Sexe	Africains	Métis	Indiens	Blancs
Femmes	50,2	27,8	24,2	9,2
Hommes	33,6	19,7	13,3	4,5
Total	41,1	23,3	17,1	6,4

31. Les personnes ayant un emploi sont nombreuses à travailler dans le secteur non structuré.

Alphabétisation

32. Presque tous les Blancs adultes sont alphabétisés, mais un quart des Africains adultes sont analphabètes.

Tableau 2. Taux d'alphabétisation - 1991 (en pourcentage)

	Africains	Métis	Indiens	Blancs	Total
Taux d'alphabétisation	77	91	95	100	82

Religion

33. La majorité des Sud-Africains (80 % environ) sont chrétiens, mais la religion traditionnelle africaine, l'hindouisme, l'islam et le judaïsme sont également pratiqués.

Langues parlées

34. La nouvelle Constitution reconnaît 11 langues officielles. Les deux langues reconnues auparavant (anglais et afrikaans) restent largement utilisées pour communiquer officiellement, même si la situation évolue au profit de l'anglais; il est fait aussi des efforts en faveur de l'usage des autres langues. La télévision publique, par exemple, essaie d'avoir des

programmes en diverses langues. La croissance rapide des stations de radio au niveau communautaire a facilité l'utilisation et le développement des autres langues.

35. Selon le recensement de 1991, les langues parlées se répartissaient comme suit :

Tableau 3. Langues parlées - 1991

Langue	Pourcentage de la population
Afrikaans	15
Anglais	9
IsiNdebele	2
SePedi	10
SeSotho	7
SiSwati	3
XiTsonga	4
SeTswana	7
TshiVenda	2
SiXhosa	18
IsiZulu	22
Autres	2

Espérance de vie

36. Les chiffres varient beaucoup d'un groupe de population à l'autre. Les femmes ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes.

Tableau 4. Espérance de vie - 1995 (en années)

Groupe racial	Femmes	Hommes	Population dans son ensemble
Africains	68,2	63,5	65,6
Métis	68,5	62,6	65,5
Indiens	73,0	73,2	73,1
Blancs	76,6	69,9	73,2

37. Il est à noter que de nombreuses femmes sont infectées par le VIH ou malades du SIDA et que le nombre des enfants qui naissent contaminés par le VIH est en hausse.

Taux de natalité et mortalité infantile

38. Le taux de natalité, soit le nombre de naissances pour 1 000 personnes, apparaît comme suit (d'après l'enquête sur les ménages d'octobre 1994) :

Tableau 5. Taux de natalité - 1991 (pour 1 000 personnes)

Africains	Métis	Indiens	Blancs
25,3	21,7	18,1	13,7

39. Les taux de mortalité infantile font apparaître entre les groupes de population des tendances similaires, dues à l'inégalité d'accès aux services médicaux, à l'alimentation inadéquate et à la qualité de vie médiocre qui caractérisent certaines communautés.

Tableau 6. Mortalité infantile - 1991 (pour 1 000 naissances vivantes)

Africains	Métis	Indiens	Blancs
54,7	36,2	9,9	7,3

Mortalité maternelle

40. La mortalité maternelle fait elle aussi apparaître les mêmes tendances, mais il n'existe pas d'estimations fiables du fait que des informations ne sont pas présentées systématiquement. Les chiffres officiels vont de 2 pour 100 000 naissances vivantes s'agissant des Indiens jusqu'à 58 pour 100 000 naissances vivantes dans le cas des Africains. Mais selon des méthodes d'évaluation démographique indirecte, pour ce dernier groupe de population en 1991 le chiffre aurait été d'environ 250.

Population par groupes d'âge

41. L'Afrique du Sud a une population jeune, puisque 15 % de l'ensemble de la population est âgée de 5 ans ou moins et 21 % de 6 à 14 ans.

42. Parmi la population adulte, les chiffres indiquant la répartition de la population selon les zones et le sexe sont faussés, en ce sens que pour les années de revenu maximum le nombre des hommes dans les zones urbaines dépasse celui des femmes, alors que dans les zones non urbaines celui des femmes prédomine.

Tableau 7. Répartition de la population par sexe, âge et zone - 1991

	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Femmes en zone urbaine	3 579 000	3 459 000	1 823 000	787 000
Hommes en zone urbaine	3 697 000	3 806 000	1 958 000	627 000
Femmes en zone non urbaine	5 764 000	2 917 000	1 641 000	751 000
Hommes en zone non urbaine	5 789 000	2 349 000	1 064 000	487 000
Pourcentage de la population	46,7	31,1	16,1	6,6
